

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES > MAM

Guide pour les élus locaux

**Comment développer
l'offre d'accueil
de la petite enfance
dans votre commune**

 **Fepem**



Les élus locaux, nouveaux chefs d'orchestre du service public de la petite enfance

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les politiques locales en matière de Service public de la petite enfance (SPPE) sont désormais placées sous la responsabilité des communes.

En tant qu'autorités organisatrices, elles ont un rôle central pour :

- > recenser les besoins des familles
- > informer et accompagner les parents
- > planifier le développement des solutions d'accueil
- > garantir la qualité des services proposés

L'un des principaux défis pour les élus locaux est celui de la réduction des inégalités d'accès à un mode d'accueil adapté aux besoins des parents.

Dans ce contexte, les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) sont un atout pour les collectivités locales : la flexibilité de leur modèle et leur coût modeste pour les finances publiques, en font un levier stratégique pour des politiques d'accueil des jeunes enfants inclusives et efficaces, au service des familles.

Qu'est-ce qu'une MAM ?

1 local dédié

2 à 4 assistantes maternelles agréées

Jusqu'à 16 enfants accueillis en même temps



Parents employeurs



Contrat de travail

Assistante maternelle salariée

La Maison d'Assistants Maternelles (MAM) est un dispositif d'accueil du jeune enfant permettant à plusieurs assistantes maternelles agréées de regrouper leur activité dans un local spécifique, différent de leur domicile, afin d'accueillir simultanément les enfants qui leur sont confiés.

Instaurée par la loi de 2010, la MAM fait partie des modes d'accueil individuel mais s'inscrit dans un cadre collectif : leur fonctionnement repose sur la collaboration de plusieurs assistantes maternelles, qui restent salariées, en direct, par les parents employeurs.

Les MAM connaissent une croissance ininterrompue depuis 2010 et leur nombre progresse de façon soutenue chaque année.

En 2024, on dénombrait **environ 5 500 MAM*** représentant environ 66 000 places d'accueil.

La MAM propose aux familles une solution souple et personnalisée, adaptée aux nouveaux besoins des parents et des assistantes maternelles, ainsi qu'au rythme des enfants.

*Source : estimations CNAF

Les + de la MAM

Pour les enfants

- > respect du rythme individuel
- > cadre sécurisant et stimulant
- > socialisation progressive en petit groupe

Pour les parents

- > flexibilité et large amplitude horaire
- > continuité d'accueil en cas d'absence ponctuelle d'une assistante maternelle
- > relation privilégiée sur la durée avec une assistante maternelle
- > aides financières versées par la Caf ou la MSA

Pour les assistantes maternelles

- > cadre de travail collectif stimulant et valorisant qui rompt l'isolement
- > projet éducatif commun, partage des bonnes pratiques
- > séparation du lieu de travail et du lieu de vie

Pour les collectivités

- > diversification de l'offre d'accueil des jeunes enfants (là où l'accueil collectif est absent ou saturé)
- > coût limité, maîtrise des dépenses publiques
- > aides financières et techniques pour le montage de projet



Les MAM, des lieux de vie pour nos enfants, partout en France

Julie L'Hotel
Présidente de la Fepem

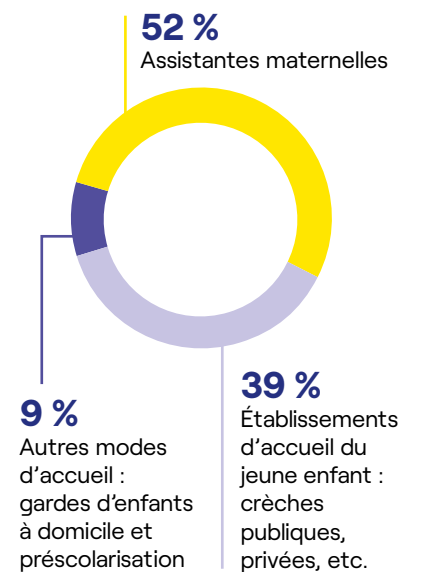
« L'accueil du jeune enfant constitue un pilier essentiel de la politique familiale, de l'égalité professionnelle et de la vitalité des territoires. À ce titre, les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) sont une réponse concrète, innovante et adaptée aux besoins légitimes des familles.

Ce modèle permet à plusieurs assistantes maternelles agréées d'exercer ensemble dans un lieu dédié, offrant ainsi aux parents un accueil de proximité, à taille humaine, tout en renforçant les conditions d'exercice des professionnelles. Les MAM offrent une solution souple, de qualité et garantissent aux enfants un cadre sécurisant, stimulant et respectueux de leur rythme.

La Fédération des particuliers employeurs de France réaffirme son engagement à promouvoir le développement des MAM sur l'ensemble du territoire comme un levier d'innovation sociale, porteur d'un modèle vertueux non lucratif et profondément ancré dans les réalités locales. Il s'agit d'un engagement en faveur d'un accueil fondé sur la coopération, l'intérêt général et la réduction des inégalités territoriales.

Nous appelons les pouvoirs publics, les élus locaux et les acteurs de la petite enfance à s'emparer de ce modèle. Pour que chaque famille, où qu'elle vive, puisse bénéficier d'un accueil de qualité pour son enfant. »

Les assistantes maternelles : 1^{er} mode d'accueil formel des jeunes enfants en France



Source : Onape, L'accueil des jeunes enfants, édition décembre 2024. Chiffres 2022



236 430
assistantes maternelles

904 230
parents employeurs d'assistantes maternelles

114 420
emplois d'assistantes maternelles seront à pourvoir d'ici 2035 pour répondre aux besoins d'accueil du jeune enfant.

Source : Observatoire de l'emploi à domicile, Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, Rapport sectoriel, édition 2025. Chiffres : Urssaf Caisse nationale 2023.



« Accueillir les tout-petits, c'est bien plus qu'une mission de service public : c'est un engagement pour l'avenir.



Sarah El Haïry
Haute-commissaire à l'enfance

Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) en sont une belle illustration.

En permettant à plusieurs professionnels de se regrouper pour exercer ensemble, elles offrent un cadre à la fois chaleureux, professionnel et sécurisé, au cœur de la vie locale.

Pour les enfants, c'est une chance de grandir dans un environnement collectif où se tissent les premiers liens sociaux, tout en bénéficiant d'une attention individualisée.

Pour les assistantes maternelles, c'est l'opportunité d'échanger, de se soutenir, de partager les savoir-faire et de rompre l'isolement souvent associé à l'exercice à domicile.

Pour les élus, les MAM représentent une solution souple et durable, répondant aux besoins des familles et aux réalités de chaque territoire.

Encourager leur développement, c'est investir dans un modèle d'accueil de proximité, humain et solidaire, un véritable atout pour l'avenir de nos enfants et de nos communes. »

Les MAM, un accélérateur pour l'attractivité de votre territoire

L'installation d'une MAM participe du développement de l'offre globale d'accueil sur les territoires, contribuant à l'installation durable de jeunes ménages et à la revitalisation démographique des communes, moteur de dynamisme économique, de croissance et de cohésion sociale, notamment en zone rurale.

Les MAM créent une passerelle naturelle entre la garde d'enfants en bas âge et la scolarisation. Elles contribuent au maintien du nombre d'enfants scolarisés à terme, critère déterminant pour éviter la fermeture de classes ou d'écoles entières dans les petites communes.

En soutenant l'exercice du métier d'assistante maternelle, les MAM contribuent également à l'emploi local, en :

- > favorisant l'insertion professionnelle, notamment des femmes qui sont majoritaires dans ce métier,
- > permettant aux assistantes maternelles de travailler lorsque leur domicile n'est pas adapté aux critères réglementaires pour l'accueil d'enfants.



Les avantages économiques des MAM

Pour les collectivités locales, les avantages sont multiples :

1 > Des coûts d'investissement et de fonctionnement mesurés :

7 x moins cher qu'une crèche*



2 > Des aides financières publiques :

Caisse d'Allocations Familiales (Caf, MSA), prêts à taux zéro, etc.



3 > La possibilité de mobiliser des équipements publics sous-utilisés, donnant une seconde vie à des locaux communaux (mise à disposition à titre gracieux ou soumise à un loyer)



4 > La revitalisation économique du territoire, en favorisant l'installation de jeunes actifs.



Henry Boussiquot
Maire de
Saint Lubin en Vergonnois
Loir-et-Cher
776 habitants

« Notre commune rurale est en pleine croissance démographique, avec l'arrivée de jeunes familles qui ont besoin d'un mode de garde pour leurs enfants, alors que le nombre d'assistantes maternelles reste insuffisant. Pour y répondre, la Mairie a créé une MAM, en achetant et rénovant une maison, qu'elle a pu financer grâce à des subventions de la Caf et de la MSA qui ont accompagné ce projet avec l'appui de la PMI (Protection maternelle et infantile). »



Fabienne Saint-Arroman
Vice-présidente chargée de la petite enfance

Communauté d'agglomération du Grand Chalons (Saône et Loire)
117 847 habitants

Un incubateur de MAM au Grand Chalons

« Nous avons constaté une baisse importante du nombre d'assistantes maternelles sur tout le territoire (moins 30% en 7 ans), alors qu'elles représentent la majorité des places d'accueil pour les jeunes enfants. Nous avons fait le pari de la MAM pour redynamiser l'offre d'accueil individuel et répondre aux demandes des parents qui s'orientent davantage vers le collectif. Nous avons lancé en mars 2023 un incubateur qui propose un accompagnement administratif, pédagogique et technique permettant aux assistantes maternelles de bien préparer leur projet de MAM et de tester son fonctionnement en conditions réelles. Plusieurs MAM ont ouvert grâce à ce dispositif. »

Les aides financières pour l'installation de MAM

Un panel d'aides financières publiques nationales et locales existe pour financer à moindre coût la création, l'aménagement, l'équipement ou la rénovation des MAM, tant pour la collectivité que pour les assistantes maternelles porteuses de projet.

Certaines aides départementales ou communales sont allouées spécifiquement aux MAM, ce qui n'est pas toujours possible pour les crèches.

Les collectivités locales peuvent solliciter les Caf pour les accompagner dans l'obtention d'aides financières.

MAM : le point de vue des élus locaux

Les collectivités locales qui ont contribué à l'implantation d'une ou plusieurs MAM relèvent l'intérêt qu'elles présentent pour leur équilibre territorial, car elles peuvent être installées de façon agile là où des places d'accueil font défaut, au regard des besoins des familles et avec le soutien de la Caf et du département (service de Protection Maternelle et Infantile - PMI).

Les élus considèrent ainsi que ce dispositif contribue positivement à la mission sociale de leur commune ou de leur quartier, en favorisant la diversification de l'offre d'accueil des jeunes enfants.



Claudine Aillet

Vice-présidente en charge de la petite enfance et de la culture

Communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer (Côtes d'Armor)
68 087 habitants

« La communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer, face à la hausse des demandes de porteurs de projets de Maisons d'Assistantes Maternelles, a mis en place une instance de coordination en partenariat avec la Caf et les services de PMI du département. Celle-ci vise à examiner l'ensemble des dimensions du projet — étude de besoins, équilibre territorial de l'offre d'accueil, cadre pédagogique, financier et bâtimentaire. La participation d'un élu de la commune d'implantation garantit une approche concertée, favorisant la qualité des projets soumis à agrément et la réussite des futures ouvertures. »

Accueil individuel et collectif : comparatif des fonctionnements

Structure	Gestionnaire principal	Financement (hors Caf)	Statut du personnel
Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)	Les assistantes maternelles (association loi 1901 ou SCI)	> Autofinancement (assistantes maternelles) > Participation facultative de la collectivité	Assistantes maternelles salariées du particulier employeur (parents)
Crèche familiale	Collectivité locale	Budget collectivités (investissement et fonctionnement)	> Assistantes maternelles salariées par la collectivité (agents non titulaires) ou par une association > Personnel encadrant et agents d'entretien salariés par la structure
Crèche collective publique	Collectivité locale	Budget collectivités (investissement et fonctionnement)	Personnel salarié par la collectivité (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, agents d'entretien)
Crèche collective privée	Entreprise, association, etc.	> Structure privée > Participation facultative de la collectivité	Personnel salarié par l'entreprise ou l'association

*Source : Rapport d'information du Sénat n° 667 « Les maisons d'assistantes maternelles : une solution innovante pour un accueil de proximité et de qualité » 2015-2016

6 axes pour impulser la création de MAM sur votre territoire

Depuis 2025, la loi "Plein emploi" confie aux élus locaux l'organisation du service public de la petite enfance, incluant le recensement des besoins des familles et le développement des modes d'accueil.

Les MAM font partie des solutions incontournables pour développer l'offre d'accueil des jeunes enfants, en complément de l'offre d'accueil en crèches.

Le soutien des élus locaux est une aide précieuse pour les assistantes maternelles, dans un contexte réglementaire parfois complexe, pour des professionnelles exerçant jusque-là à domicile ou des demandeurs d'emploi souhaitant démarrer une nouvelle activité.

Le soutien des élus locaux pour l'implantation des MAM sur leur territoire est déterminant à plusieurs niveaux :

- 1 > **En contribuant** au diagnostic local des besoins, pour construire un projet adapté.
- 2 > **En engageant des aides financières directes**, telles que des subventions à l'investissement pour la rénovation ou l'équipement des locaux.
- 3 > **En mettant à disposition des locaux communaux, à titre gracieux ou à loyer modéré.**
- 4 > **En mobilisant les services** de la PMI ou de la Caf.
- 5 > **En facilitant les démarches administratives pour les assistantes maternelles porteuses de projets MAM :** demandes d'autorisation d'ouverture pour un Établissement Recevant du Public (ERP), suivi de conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité.
- 6 > **En informant les familles sur le modèle ou les projets de création MAM, via les canaux de communication municipaux :** bulletins, site internet, affichage en mairie...

Les solutions de la Fepem et du secteur de l'emploi à domicile

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) est la **fédération historique représentative et porte-parole de 3,4 millions de particuliers employeurs, dont plus d'1 million de parents** qui emploient des assistantes maternelles ou des gardes d'enfants à domicile.

La Fepem développe de nombreux partenariats à l'échelle nationale et dans les territoires pour faciliter et sécuriser l'emploi à domicile pour tous, promouvoir et valoriser la création d'emplois de proximité, déclarés et qualifiés.



Il existe un Certificat de Qualification Professionnelle « Travailler en MAM », créé pour apporter les outils et les compétences aux assistantes maternelles qui souhaitent créer une MAM.

Elle travaille de façon étroite avec les collectivités locales – qui sont ses premiers partenaires avec plus de 180 conventions actives – et peut leur venir en appui, dans le cadre de l'accompagnement de MAM, à plusieurs niveaux :

- > **Une expertise juridique**
En accompagnant les familles qui emploient des assistantes maternelles en MAM à gérer sereinement leur rôle d'employeur et à sécuriser l'ensemble des démarches liées à la relation contractuelle.
- > **Une expertise thématique**
La Fepem est un contributeur actif des politiques publiques de la petite enfance. Elle travaille avec de nombreuses collectivités, Caf et accompagne les relais petite enfance.
- > **Une solide expérience du dialogue social**
La Fepem s'engage aux côtés des partenaires sociaux du secteur pour la reconnaissance, la valorisation et la professionnalisation du métier d'assistante maternelle.

Création d'une MAM sur votre territoire : comment être accompagné ?

Outre les soutiens financiers directs (voir précédemment « Les aides financières pour l'installation de MAM »), l'installation d'une MAM dans une localité peut aussi bénéficier :

- > d'un accompagnement de l'ingénierie de projet par les services publics,
- > de partenariats locaux pour la sécuriser et la pérenniser.

Du projet à l'ouverture, le soutien des partenaires territoriaux

Identification du besoin et pré-étude

- > **Diagnostic territorial :** besoins en places d'accueil
- > **Constitution d'une personne morale par les assistantes maternelles :** association ou SCI
- > **Identification des locaux potentiels**

Conseil sur les normes

Aide à l'étude de faisabilité

Montage du projet

- > **Rédaction du projet pédagogique et réglementaire**
- > **Recherche de financements :** subventions, prêts...
- > **Validation du projet par les instances compétentes**

Avis obligatoire sur le projet

Accompagnement financier et technique

Soutien spécifique au projet en milieu rural

Réalisation du projet

- > **Travaux d'aménagement des locaux**
- > **Équipement et achat du matériel :** sécurité, jeux, mobilier...

Validation des locaux et équipements

Subventions pour l'aménagement

Ouverture et fonctionnement

- > **Inauguration et communication**
- > **Accueil des enfants et des familles**
- > **Suivi et évaluation du projet dans la durée**

Suivi sanitaire et agréments des assistantes maternelles

Promotion et animation territoriale

Médiation et soutien aux familles

PMI = services de protection maternelle et infantile gérés par les conseils départementaux
Caf = Caisses d'allocations familiales
MSA = Mutualité sociale agricole

Bon à savoir

- ✓ Le site internet de la Caf **monenfant.fr** recense les assistantes maternelles en exercice avec leurs disponibilités, ainsi que les MAM existantes, partout en France.
- ✓ La signature d'une charte de qualité entre la MAM, la Caf et la PMI est souvent requise pour accéder aux aides.
- ✓ Les assistantes maternelles porteuses de projet doivent se constituer en personne morale (association, SCI...) pour formaliser les relations avec les collectivités et gérer les aides.
- ✓ L'aménagement des locaux implique de constituer un dossier d'Établissement Recevant du Public, pour être aux normes et bénéficier des subventions associées.
- ✓ Une continuité d'activité sur plusieurs années est généralement demandée pour bénéficier de subventions pérennes.

Nos délégations territoriales sont à votre écoute



Fepem

Fédération des
particuliers employeurs

Retrouvez-nous sur :

[fepem.fr](https://www.fepem.fr)



79 rue de Monceau 75008 Paris

La Fepem est l'organisation socio-professionnelle patronale de référence des **3,4 millions de particuliers employeurs**, qui emploient 1,2 million de salariés.

Depuis **75 ans**, elle soutient et valorise le secteur de l'emploi à domicile partout en France, forte de ses 13 délégations territoriales.